

Chancellerie fédérale  
Mme Simonetta Sommaruga  
Présidente de la Confédération  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

dossier traité par CD/SMUN  
notre réf. A.1/2020/61 – ec  
votre réf.

Lausanne/Genève, le 10 décembre 2020

### **Coronavirus, mesures supplémentaires – consultation des cantons**

Madame la Présidente,

Les exécutifs des villes de Lausanne et Genève se réfèrent aux propositions que le Conseil fédéral soumet actuellement en consultation auprès des cantons, en vue de nouvelles mesures liées au Coronavirus qui pourraient être prises vendredi 11 décembre prochain. Lausanne et Genève entendent prendre position, dès lors qu'elles sont, comme les autres principales villes du pays, particulièrement impactées par ces mesures touchant notamment le commerce local, la restauration ou encore le monde de la culture et du sport. Elles réitèrent la nécessité que le rôle des villes dans la gestion de la pandémie soit pleinement reconnu et que les villes soient consultées et impliquées sur les mesures prises, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. Les villes concentrent en effet une part prépondérante de l'activité commerciale du pays, des établissements publics ainsi que des équipements culturels ou sportifs.

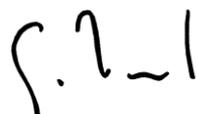
Les Villes de Genève et de Lausanne sont bien entendu préoccupées par l'évolution de la situation sanitaire et elles reconnaissent le droit de la Confédération d'édicter des mesures uniformisées au niveau national. Tout comme l'ont exprimé publiquement six cantons romands, elles ne peuvent accepter que des mesures aussi restrictives soient aujourd'hui imposées aux cantons romands, qui ont assumé leurs responsabilités sanitaires tout en s'engageant auprès des milieux économiques. Des mesures cantonales, fortes et courageuses, ont permis d'atteindre aujourd'hui des taux de reproduction vaudois et genevois inférieurs à 1. Les mesures fédérales annoncées font fi des données scientifiques disponibles et des différences observées, sans fixer de seuils. Les Villes de Genève et de Lausanne demandent en particulier des modifications du dispositif fédéral sur les points suivants :

Si la fermeture des bars à 19h00 peut être admise, il n'en est pas de même s'agissant des établissements de restauration afin de permettre un service du soir moyennant le respect strict des plans de protection sanitaire. Par ailleurs, les théâtres, cinémas et salles de spectacle doivent pouvoir accueillir jusqu'à 50 personnes au maximum, moyennant le respect strict des plans de protection sanitaire. Il est par ailleurs indispensable pour les arts scéniques que les répétitions comme les représentations et activités de médiation à l'attention de domaine scolaire demeurent autorisées. Les activités sportives pour les enfants de moins de 16 ans et les sportifs de haut niveau doivent pouvoir continuer à se tenir le soir après 19 h et le dimanche.

Nous souhaitons rappeler l'importance de cette période pour les commerces, l'offre culturelle urbaine et les mesures déjà subies par le secteur de la restauration. Soumettre nos habitantes et habitants à des nouveaux interdits, qui rendraient la situation globale encore plus difficile à supporter, n'est pas souhaitable. Cela reviendrait à une forme de double peine par rapport aux fermetures préalablement décidées par nos cantons et en cours d'allégements.

Les présentes demandes viennent en appui aux revendications formulées par les cantons romands.  
En vous remerciant de l'attention apportée à la présente, veuillez agréer, Madame la Présidente,  
l'expression de nos sentiments distingués.

Le syndic de la Ville de Lausanne  
Grégoire Junod

Handwritten signature of Grégoire Junod in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a dot and a horizontal line.

Le maire de la Ville de Genève  
Sami Kanaan

Handwritten signature of Sami Kanaan in blue ink, featuring a stylized 'S' and 'K' with a horizontal line extending to the right.

Copies : Union des Villes Suisses (UVS)  
Conférence des Cantons de Suisse Occidentale (CCSO)